

Conseil d'Administration « FOIRE DE BERE »



Délibération nº 08/2024

Objet : Transfert du Bail à Construction à l'EPIC « Foire de Béré »

EXPOSÉ

Dans le cadre de la création de l'EPIC « Foire de Béré », il est nécessaire d'assurer la continuité des droits et obligations liés à l'organisation de la Foire. Parmi ces éléments, le bail à construction établi le 22 juillet 2021 entre la Ville de Châteaubriant et l'association « Comité de la Foire de Béré » constitue un actif important.

Ce bail concerne:

- La construction d'un bâtiment destiné au stockage du matériel en dehors des périodes de foire et à l'hébergement des bovins pendant la Foire d'élevage,
- Une parcelle située BK 0033.

Afin de garantir la continuité d'exploitation et d'intégrer cette structure à la gestion de l'EPIC, il est proposé de transférer le bail à construction de l'association « Comité de la Foire de Béré » à l'EPIC « Foire de Béré », avec l'accord des parties concernées. Ce transfert sera formalisé par acte notarié.

L'EPIC s'engage à assurer l'entretien et l'exploitation du bâtiment conformément aux obligations contractuelles prévues dans le bail à construction.

DECISION

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

- 1. d'approuver le transfert du bail à construction du 22 juillet 2021 de l'association « Comité de la Foire de Béré » à l'EPIC « Foire de Béré »,
- 2. d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer tous les actes pour régularisation de ce transfert par acte notarié, en lien avec les services de la Ville et de l'association et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité Fait et délibéré à Châteaubriant A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2024

de Nantes le

3 1 DEC. 2024

Le Président

Jean-Luc MARSOLLIER